

Commune de MAILLY-RAINEVAL

PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal de MAILLY-RAINEVAL

Séance ordinaire du 21 Mars 2023

Convocation : le 14 Mars 2023

Affichage : le 28 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Francis MOURIER, Maire.

Présents : Mesdames Carole CHARLES, Emmanuelle FIRMIN, Linda HOREMANS, Tatiana VIALLANEIX et Messieurs Gilles BRULÉ, Xavier FAUVEL, Philippe GOBLET, Francis MOURIER, Vincent RICHARD, Alexandre SOMMER, Christophe TAHON.

Secrétaire de la séance : M^{me} Emmanuelle FIRMIN.

Approbation du Procès-verbal du conseil du 30 Janvier 2023 :

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h04.

Délibération 04.2023 : Approbation du CG et du CA Communal 2022.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe GOBLET, 1^{er} Adjoint au Maire, après avoir été élu par les membres du conseil à l'unanimité, pour délibérer sur le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal, et sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par le Maire, Monsieur Francis MOURIER, lequel s'est retiré pour le vote.

Monsieur Philippe GOBLET, 1^{er} Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2022 de la Commune, il peut se résumer ainsi :

<u>Fonctionnement</u> :	<i>Dépenses :</i>	110 060.08 €
	<i>Recettes :</i>	155 503.06 €
Excédent au 31.12.2021		207 919.19 €
Excédent au 31.12.2022		226 513.22 €
<u>Investissement</u> :	<i>Dépenses :</i>	98 548.24 €
	<i>Reste à réaliser</i>	16 733.86 €
	<i>Recettes :</i>	32 312.74 €
Excédent au 31.12.2021		2 072.75 €
Déficit au 31.12.2022		64 162.75 €

Monsieur Francis MOURIER, Maire, quitte la séance.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :**

↳ Le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2022 de la Commune.

Délibération 05.2023 : Affectation de résultat Commune – Exercice 2022.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les résultats du compte administratif 2022 de la Commune. Ils peuvent se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTE À RÉALISER 2022	SOLDE DES RESTES À RÉALISER	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE 2022
INVESTISSEMENT	2 072.75 €	0.00 €	- 66 235.50 €	RAR Dépenses	16 733.86 €	- 80 896.61 €
				16 733.86 €		
				RAR Recettes		
				€		
FONCTIONNEMENT	207 919.19 €	26 848.95 €	45 442.98 €	RAR Dépenses		226 513.22 €
				RAR Recettes		
TOTAL	209 991.94 €	26 848.95 €	- 20 792.52 €	RAR Dépenses	16 733.86 €	145 616.61€
				16 733.86 €		
				RAR Recettes		

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder aux affectations de résultats suivantes :

- ↪ Affectation (compte 1068) 80 896.61 €
- ↪ Excédent reporté de fonctionnement (compte 002) 145 616.61 €
- ↪ Déficit d'investissement à reporter (ligne 001) 64 162.75 €

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité**, l'affectation pour le budget 2023.

Délibération 06.2023 : Approbation des Taux d'imposition 2023.

M^r le Maire présente le tableau des taux d'imposition de la commune et demande à l'assemblée de délibérer à ce sujet. M^r le Maire propose aux membres du conseil municipal de maintenir les taux d'imposition pour 2023.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES COMPTES PUBLICS
 COMMUNE : 499 MAILLY-RAINEVAL
 ARRONDISSEMENT : 80 MONTDIDIER
 TRÉSORIÈRE DU SGC : SGC MONTDIDIER

N° 1289 COM (1)
 TAUX
 FCG
 2023

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I - RESSOURCES FISCALES (dont le TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023)

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence 2023	Taux plafonds 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produits référence (col. 4 x col. 2)	Taux votés 2023	Produits attendus (col. 4 x col. 8)
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâties (TFB)	144 888	20,86	117,06	108 430	48 088	20,86	145 616,61
Taxe foncière non bâties (TFNB)	77 811	7,88	103,34	82 900	4 289	7,88	6 170,52
Taxe d'habitation (TH)	2 210	7,84	84,34	2 367	188	7,84	188
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	12 843	9,88	41,23	13 198	1 307	9,88	1 307
Total				82 482			145 616,61

Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence (de TH 2023)	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3)	Taux de majoration 2023	Produit attendu (col.4 x col.6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTH)	***	***	***	***	***	***	***

Avant le calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Produit total soustrait	Coefficient de variation proportionnelle (il s'écrit 1)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 8)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cocher la case
	9	8	10		<input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	145 616,61	1	20,86		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	6 170,52	1	7,88		
Taxe d'habitation (TH)	188	1	7,84		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	1 307	1	9,88		

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatoires	DCKTP	FNDR	Effet du coefficient correcteur	Total
***	75	0	10	1 117	0	-4 789	-17 789	-33 337

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux votés (col. 7)	145 616,61	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-33 337	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023	112 279,61
--	------------	---	---	---------	---	---	------------

À AMIENS
 Le 13 MARS 2023
 Pour la Direction des Finances publiques,
 NATHALIE BLOUARD
 DIRECTRICE DÉP. DES FINANCES PUBLIQUES

Le 21 MAR 2023
 Pour la Commune,
 [Signature]

Fautes à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **acceptent à l'unanimité** de maintenir les taux d'imposition pour 2023.

Divers étude et devis :

☞ Réserve incendie :

M^r le Maire informe les membres du conseil municipal que la défense incendie (DECI) rue de Rouvrel et Chaussée du Haut de Mailly n'est plus aux normes.

Celle-ci se situe dans un rayon de 400 m de la réserve de 120 m³ d'eau sous la place du Pilori, il serait judicieux de la remettre aux normes afin que le haut du village soit plus couvert si un incendie se déclare.

La commune se renseigne auprès du SDIS de la Somme pour obtenir les modalités.

Après réflexion, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité pour effectuer la mise aux normes de la réserve incendie à partir du réservoir de 70 m³ route de Rouvrel.

☞ Château d'eau :

M^r le Maire présente aux membres du conseil municipal la réactualisation du devis élaboré par M^r Thierry GUILLOT afin d'effectuer une fresque sur notre ancien château d'eau.

Celui-ci s'estime à 2 800 € TTC se constituant de la manière suivante :

- ⇒ Blason en haut,
- ⇒ Nom du village : MAILLY-RAINEVAL,
- ⇒ Pissenlit et lierre sur la face.

Après réflexion, les membres du conseil municipal valident le devis.

☞ Église :

M^r le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il reviendra vers eux dès qu'il aura reçu les devis et sollicitera les subventions adéquates.

Déploiement de la fibre :

☞ **Délibération 07.2023 : Nomination des voies de la commune.**

« Par délibération du 21 Mars 2023, le Conseil Municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Les propriétaires de voies privées ont donné leur accord à la dénomination de leurs voies.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, il est demandé au Conseil Municipal :

- de VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération),
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'ADOPTER les dénominations suivantes :

- ⇒ Place du Pilori,
- ⇒ rue de Thory,
- ⇒ rue des Charrons,
- ⇒ rue des Buviers,
- ⇒ rue du Four à Chau,

- ⇒ rue de Sauvillers,
- ⇒ rue Basse de Moreuil,
- ⇒ rue des Carrières,
- ⇒ rue Jardinières,
- ⇒ rue Galouze,
- ⇒ rue de l'Église,
- ⇒ rue Haute,
- ⇒ rue de Louvrechy,
- ⇒ rue du Général de Gaulle,
- ⇒ rue de Rouvrel,
- ⇒ Chaussée du Haut de Mailly,
- ⇒ rue Mansart,
- ⇒ Lieu-dit « Ferme de Sébastopol » route de Louvrechy,
- ⇒ Entre les Chemins de Moreuil.

PLUi / Diagnostic Foncier :

Suite à l'étude foncière en cours, M^r le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un chemin communal traverse la propriété de M^r et M^{me} DUFEUILLE. M^r le Maire se mettra en relation avec eux pour une négociation afin de régulariser cette situation.

Point sur les différentes commissions :

☞ Finances :

M^r Christophe TAHON informe les membres du conseil municipal que la CCALN a subi 20 % d'augmentation sur les charges énergétiques.

La CCALN a dépensé 10 millions en charges de fonctionnement et un peu plus de 3 millions en charges d'investissement.

150 000 € GEMAPI Ruissellement / Inondation sont prévus sur le nouveau Budget de la CCALN.

☞ Environnement :

M^r le Maire informe les membres du conseil municipal que les agents du Pôle Technique ont récoltés 1 800 sapins de Noël ce qui équivaut à 1 journée de broyage.

Les agents de déchetteries ont collecté 2 130 kg de piles.

Il est proposé de visiter le centre de tris.

Véolia Amiens Nord tris les sacs de collectes jaunes et le SMITOM de Rosières les sacs de collectes bleus.

Questions diverses :

☞ Château d'eau :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la remise en eau du château est prévue jeudi 23 mars, Mr Gilles BRULÉ, 3^e Adjoint au Maire se rendra sur place.

Aucune coupure d'eau n'est prévue.

Changement de la pompe avec modulation de débit.

Mise en place de l'alarme pour la sécurisation + halogène de détection.

☞ Voirie :

M^r le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un effondrement de route a eu lieu la semaine dernière à Thory, plus précisément rue de Belval. Nous avons donc barré la route « rue de Thory » en direction de THORY avec une mise en place de déviation avec les agents du Pôle Technique de la CCALN afin de sécuriser les usagers de la route et des administrés des 2 communes avoisinantes.

☞ Manifestation :

Monsieur le Maire informe que la randonnée aura lieu le 17 juin 2023.

☞ Restriction :

Monsieur Gilles BRULE demande à Monsieur le Maire si la commune a une restriction d'eau.

Monsieur le Maire indique que nous n'avons pas connaissance actuellement d'une restriction d'eau mais que nous serions les premiers concernés avec l'Avre et ses affluents sur le Département.

☞ Salle des fêtes :

Nous rappelons que le tri sélectif est à effectuer lors des locations de la salle de convivialité.

☞ Différents travaux :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que nous avons effectués une demande au Pôle Technique afin d'établir 12 m² de macadam pour la mise aux propres du container à verres.

De mettre en place des seaux de sables pour les mégots et des poubelles pour les tables de pique-niques.

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, certains poteaux seront changés d'ici la fin de l'année 2023, une réunion d'information est à prévoir.

☞ Fondation du Patrimoine :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a rendez-vous Mardi 28 mars 2023 à 15h avec la fondation du patrimoine.

La fondation du patrimoine nous propose une cotisation de 100 € / an. Celle-ci permettra d'obtenir les réponses aux questions que nous nous posons sur les travaux de sécurité et de remise aux normes de notre église.

Après réflexion, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité cette adhésion.

☞ École :

Délibération 08.2023 : *Subvention Voyage Scolaires.*

M^r le Maire informe le Conseil Municipal, que le RPC de Rouvrel et de Louvrechy sollicite une subvention pour le voyage scolaire qui s'effectuera à Paris. Cette subvention s'élève à 570 € par commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité des membres présents**, d'allouer la subvention de 570 € afin que les élèves puissent participer au voyage organisé par le RPC fin mai.

☞ **Délibération 09.2023** : *Cérémonie du 23 Octobre 2021.*

M^r le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune de Sauvillers – Mongival avait organisé une commémoration historique en l'honneur du 29^e bataillon des chasseurs à pied qui s'est déroulé le Samedi 23 octobre 2021.

La commune de Sauvillers-Mongival a dépensé 4 000 € pour cette cérémonie et a perçue 2 000 € de subvention, nous avons participé à cette cérémonie et avons acté à l'époque notre participation financière à la restauration du monument route de Sauvillers.

M^r le Maire propose à son conseil municipal d'allouer une subvention à la commune de Sauvillers-Mongival pour l'organisation de cette cérémonie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité des membres présents**, d'allouer une subvention de 500 €.

☞ Courrier de Mr Michel BOUCHER :

M^r le Maire donne lecture du courrier reçu par Mr Michel BOUCHER, Maire de Berteaucourt-lès-Thennes, propriétaire d'une parcelle de bois sur la commune cadastrée ZH n°4 dénommé collin Simone.

Mr BOUCHER sollicite l'achat du bois communal d'une superficie de 1 ha 45 cadastré ZH n°3.

Les membres du conseil municipal souhaitent voir par eux même la situation des parcelles et l'état de ces parcelles boisées pour convenir d'une décision d'entretien ou de vente. Nous reviendrons sur ce dossier ultérieurement.

☞ Assainissement :

Un contrôle de l'assainissement aura lieu cette année sur la commune. Celui-ci a lieu à peu près tous les 10 ans

La Mairie recevra la liste des non conformités dès la fin des contrôles.

☞ Pluvial :

M^r le Maire informe les membres du conseil qu'une réunion avec le bureau d'étude Schéma pluvial d'Assainissement pour le PLUi aura lieu le 24 mars prochain à 16h à la Mairie.

☞ Container à piles :

M^r le Maire informe les membres du conseil que le Pôle technique met à disposition des communes des containers à piles gracieusement. Les communes auront justes la responsabilité d'aller vidés leur(s) container(s) en déchetterie. La Mairie s'est inscrite pour cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h52.

Fait à Mailly-Raineval,
Le 28 Mars 2023